Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 Délibération n° 2026-37

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **neuf avril** à **vingt heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **trois avril**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	23
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Patrick ROUDAUT ; Emanuelle LE ROUX ; Yannick GUILLERM ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Gilles PICHARD ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Fabienne LEPOITTEVIN ; Gérard MAREC ; Jacques CARRIO ; Christophe PELLEN ; Marie LE DU ; Mélanie HERAUD ; Céline ROUE ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARE ; Géraldine LE REST ; Maxime DROFF ; Marie-Hélène JESTIN ; Carole ULVE

Secrétaire de séance Emilie LE JEUNE

Charte d'accueil « Vent dans les BD »

Contexte

Madame Cécile GOUEZ, Conseillère déléguée à la culture, explique que la bibliothèque du Folgoët participe au prix « Du vent dans les BD » organisé sur le territoire de la communauté de communes de la Côte des Légendes.

Charte d'accueil

Le prix « Du Vent dans les BD » est un prix né en 2014 sur le territoire de la communauté de communes de la Côte des Légendes. Il rassemble des bibliothèques du département travaillant autour de la bande dessinée et dont les objectifs sont de :

- Favoriser la collaboration inter-bibliothèque
- Développer des partenariats (établissements scolaires, commerces, services publics, cabinets médicaux...)
- Attirer le maximum de personnes vers la lecture
- Mettre en valeur la production éditoriale dans le domaine

Le prix se compose de 3 sélections de quatre albums, composées par des professionnels et des bénévoles du livre, choisies parmi les BD d'auteurs francophones publiées il y a moins de deux ans. La première est destinée aux jeunes entre 8 et 11 ans, la deuxième aux adolescents entre 12 et 16 ans et la troisième aux adultes.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_37-DE

Les albums sont mis à disposition gratuitement dans les bibliothèques, les écoles et chez les partenaires extérieurs.

Le prix est ouvert à tout établissement intéressé. Celui-ci s'engage à

- Faire l'acquisition de l'ensemble de la sélection
- Faire vivre le prix par le biais d'animations (ateliers, intervention des auteurs, expositions ou projections de films…)
- Acheter le kit de communication (affiches, flyers, marque-pages)

Chaque structure participante est encouragée à participer à l'une des commissions : sélection, communication, coordination, tournée des auteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter la charte d'accueil.

Pour extrait conforme au registre

Le FOLGOËT, le 10 avril 2026

La secrétaire de séance, **Emilie LE JEUNE**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**

MAIRIE DE LE FOLGOET
29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.